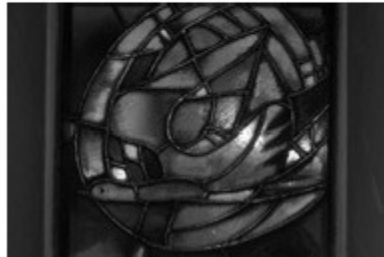


Pour un Mariage le Casuel est de 200 €

par décision du Conseil Presbytérale Diocésain



**Quelle
participation faut-
il prévoir pour un
mariage ?**



Pourquoi faire un don ?

=> La cérémonie religieuse est généralement vécue comme **LE moment essentiel** de la journée... .

=> Souvent la communauté s'est beaucoup impliquée, durant plusieurs mois, pour aider les couples à se préparer sérieusement à cet événement (plusieurs rendez-vous, implications de plusieurs personnes, prêtres, bénévoles, apportant leur attention, un suivi, l'animation et la conduite de la cérémonie, des moyens matériels et pédagogiques...).

=> Par comparaison, **combien va-t-on déboursier pour les éléments commerciaux, festifs ou tout simplement décoratifs** destinés à « habiller » cet événement religieux ?

=> Que représenterait, par exemple, un don à l'Église équivalent à **seulement 5 % du total** de tous les autres frais engagés en coiffure, fleurs, garde-robes, repas, fête... ?

Bien sûr, le montant de cette offrande est toujours libre : chacun donne vraiment selon sa conscience et ses possibilités réelles (en toute justice, le chiffre indiqué n'a pas le même poids dans un foyer ayant un ou deux bons salaires que dans un autre vivant avec le Revenu Minimum. Certaines familles pourront donner moins, d'autres plus.

En rigueur de terme, une prière est toujours gratuite : **on n'achète pas l'efficacité de la grâce de Dieu avec de l'argent** ! Simplement, les responsables de l'Église font appel à la générosité et au bon sens des chrétiens qui demandent le soutien et le service spirituel de l'Église.

En effet, il faut se souvenir que **la religion catholique ne pourrait pas exister en France sans le soutien financier de tous ceux qui lui font appel.**

Merci de votre compréhension.